

LES MISSIONS

QU'UN SERVICE CIVIQUE NE PEUT PAS FAIRE

ENTRAINEMENT COACHING

- Animer et/ou manager une pratique sportive **seul**
- Animer des séances de Handball avec des licencié(e)s faisant partie d'équipe du club âgés de **13 ans et plus** (*Il pourra aider à l'animation des pratiques « Sport santé Handfit » et/ou « Sport handicap HandEnsemble » sur un public de tout âge*)
- **Intervenir seul** durant des stages (exemple : vacances scolaires. Pour rappel, un volontaire ne compte pas dans le nombre d'encadrant minimum d'accueil de mineur)



COMMUNICATION

- Effectuer les missions d'un « chargé de communication » du club : création du site internet, effectuer la mise à jour du site, création de supports, démarchage partenaires, organisation de soirée partenaires, etc... (*Il peut communiquer sur les actions en rapport avec les thématiques des missions service civique*)
- Avoir des actions, tâches vers les partenaires privés, sponsors.
- Avoir des actions, tâches dans le cadre des salons VIP, partenaires financiers... (même occasionnellement).

LES MISSIONS

QU'UN SERVICE CIVIQUE NE PEUT PAS FAIRE

ARBITRAGE

- Animer la commission d'arbitrage, effectuer des suivis, arbitrer (dans le cadre de son service civique) tenir les tables de marque.

AUTRES

- S'occuper de la buvette / Gérer le matériel / Nettoyer la salle
Conduire un véhicule seul en transportant un groupe (*Il ne peut pas être responsable d'un groupe, donc même si c'est son propre véhicule, dans le cadre de sa mission, il doit être accompagné du responsable du groupe dans le même véhicule*)



Certaines missions sont maintenant obligatoires en fonction des thèmes. D'autres missions sont proposées et permettent de donner plus d'idées sur les missions à confier aux jeunes. Très important à retenir : un volontaire doit amener un « plus » au club. Repère : s'il n'est pas là, les activités quotidiennes du club peuvent quand même se dérouler.